

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. QUSSAÏ SAMAK, président
 M. MICHEL GERMAIN, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE MINE DE FER AU LAC BLOOM
PAR CONSOLIDATED THOMPSON IRON MINES LIMITED**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 27 septembre 2007, 19 h
Local de SAAN
299, rue Le Carrefour
Fermont

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2007 1

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

VILLE DE FERMONT

LISE PELLETIER 2

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE CANIAPISCAU

LOUISETTE CHAMPAGNE 12

CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'HÉMATITE

NORMAND DUCHARME 16

REPRISE DE LA SÉANCE 26

HABITAT DE FERMONT INC.

JACYNTHE DESCHÊNES 27

CHAMBRE DE COMMERCE DE FERMONT

SOPHIE THIBODEAU 30

CASTONGUAY S.E.N.C.

YVON R. GIBEAU 38

ÉRIC CYR..... 40

MRC DE CANIAPISCAU

JIMMY MORNEAU 47

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT:

5 On va commencer. Alors, je vous souhaite la bienvenue à la troisième séance de la deuxième partie de l'audience concernant le projet de mine de fer au lac Bloom.

10 Je m'appelle Qussaï Samak et je préside la commission chargée de l'examen de ce projet et j'ai le plaisir de le faire avec mon collègue, monsieur Michel Germain, à ma gauche.

15 Comme vous le savez, vous avez rencontré les membres de l'équipe, il y a madame Boutin en arrière et nous avons madame Stéphanie Dufresne à gauche, qui fait partie de l'équipe d'analystes qui contribue aux travaux analytiques de la commission.

20 Et nous avons également la contribution de monsieur Grenier et de monsieur Filteau du Centre des services partagés du Québec qui s'occupent de l'organisation logistique de la séance, et des services de madame Lise Maisonneuve qui assure la production de la transcription de l'audience. Tout ce qu'on va dire ici ce soir va être rendu public dans les jours qui viennent, suite à l'audience, sur le site du BAPE, de même que les mémoires qu'on a reçus.

25 Je vous signale que les mémoires qu'on reçoit, après la séance, les jours suivants, les mémoires sont mis en ligne sur le site Web du BAPE.

30 Comme vous le savez déjà probablement, on va entendre les mémoires qui sont inscrits avec nous et ils vont passer par ordre d'inscription, selon les dates de leur inscription avec nous. Évidemment, on va avoir des échanges, quand c'est nécessaire de le faire, avec les représentants des organismes et citoyens qui présentent leur mémoire.

35 Par la suite, on prévoit une période de rectification des faits. Il s'agit de donner la possibilité aux citoyens, représentants des ministères et organismes publics, ou le promoteur ou tout autre, de venir s'adresser à la commission pour corriger ce qu'ils considèrent comme étant des erreurs des faits qui auraient été faites dans les présentations des mémoires.

40 Alors, je vous rappelle qu'il s'agit d'un droit qui concerne seulement les faits. Il ne s'agit pas de contester l'interprétation de certains faits ou l'opinion d'un participant ou une participante à propos de certains sujets. Que les faits.

Et ceux et celles qui aimeraient apporter des corrections en ce sens à l'attention de la commission, j'aimerais qu'ils s'inscrivent avec madame Boutin en arrière et à la fin, quand on aura épuisé le registre des mémoires, on va appeler ceux qui aimeraient se prévaloir de ce droit

pour venir faire part de leur correction, s'il y a lieu.

45 C'est tout, je crois. Alors, il ne me reste qu'à inviter les premiers inscrits. Et nous avons avec nous comme première intervenante madame la mairesse, madame Lise Pelletier, au nom de la Ville de Fermont.

Alors, je vous invite, Madame, à venir faire part à la commission du contenu de votre mémoire ou de votre prestation.

50 **Mme LISE PELLETIER :**

Alors, bonsoir, Monsieur le Président et les gens de la commission. Bonsoir, à vous tous.

55 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

60 **Mme LISE PELLETIER :**

J'espère que vous avez fait un beau vol d'avion pour Fermont avec les gros vents. Il a dû y avoir quelques turbulences.

65 Alors, il me fait plaisir d'être ici ce soir. La Ville de Fermont désire vous soumettre, Monsieur le Président ainsi que les membres de la commission, les éléments suivants en prévision des recommandations que vous ferez au Conseil des ministres du gouvernement du Québec.

70 Alors, la Ville de Fermont, c'est une ville monoindustrielle qui dépend de la compagnie minière Québec-Cartier. Le rôle de la Ville de Fermont est de veiller à la saine gestion des fonds publics et à ce que les services offerts répondent aux besoins de la communauté. Alors, ça, c'est la Ville de Fermont.

75 L'intérêt que nous portons au projet, la venue de nouveaux Fermontois renforcera l'implication sociale, et des nouveaux revenus municipaux confirmeront le maintien et l'accroissement de l'offre et de la qualité des services ainsi que la construction de nouvelles habitations.

80 Toujours dans nos préoccupations, je poursuis maintenant dans les préoccupations au niveau de la Ville. La Ville est préoccupée par son avenir puisqu'elle se souvient de la fermeture des villes minières de Gagnon et de Schefferville, toutes deux monoindustrielles à l'instar de

Fermont.

85 Maintenant, je vais vous entretenir un peu avec le sentiment d'appartenance. Alors, créer un sentiment d'appartenance, c'est par la fierté de pouvoir collaborer au développement de sa communauté, aussi d'établir des alliances avec les partenaires, identifier aussi des stratégies d'action et de se donner les outils nécessaires au changement visé. En effet, l'appartenance au milieu, ce sentiment de fierté, est l'assise du dynamisme d'une communauté.

90 Et aussi, je vais vous entretenir sur la richesse. La richesse régionale, ce sont nos ressources naturelles...

Excusez-moi, je suis comme un petit peu nerveuse. Je pense que je peux prendre mon temps?

95

LE PRÉSIDENT :

Soyez à l'aise, prenez votre temps.

100 **Mme LISE PELLETIER :**

J'ai une demi-heure? J'ai une heure? Combien de temps?

LE PRÉSIDENT :

105

Quand ça vient d'une élue ou d'un élu, c'est une question...

Mme LISE PELLETIER :

110

Parce que du côté politique, des fois on peut aller un petit peu plus à côté.

Alors, en somme, la richesse régionale ce sont des ressources naturelles issues d'un sol où abondent divers minéraux.

115

Avec la venue de la compagnie Thompson Consolidated, CLM, la Ville de Fermont pourra aussi compter sur un autre partenaire pour optimiser la rétention de la première génération des natifs et aussi des retraités qui sont fiers d'appartenir à la communauté fermontoise.

120

Comment améliorer le projet? Eh bien, la Ville croit très sincèrement et profondément qu'il est grand temps de saisir l'opportunité, Monsieur le Président, de développer la région grâce au projet de CLM. De son côté aussi, le CLM a été capable de démontrer qu'elle est soucieuse aussi de l'environnement.

125 Un autre point aussi, je vais vous entretenir au niveau des infrastructures. Quant aux infrastructures de sports et de loisirs, la Ville de Fermont, elle est comme une ville de Québec et de Montréal. Je peux vous dire, ici à Fermont, on a un aréna, on a une piscine, on a un club de curling. Alors, on possède quand même de belles infrastructures, terrains de tennis, une piste d'athlétisme.

130 Et pour maintenir la qualité de ces infrastructures et l'offre de services à la population, la Ville de Fermont pourra compter sur un autre payeur de taxes, le CLM, et ainsi renforcer l'organisation des activités en plus de supporter la trentaine d'organismes.

135 Notre position, évidemment, c'est d'autoriser le projet. Pour la Ville de Fermont et ses représentants et ses citoyens, il est impératif que le projet d'exploitation minière du lac Bloom soit accepté dans les plus brefs délais. D'une part, le prix du minerai de fer est en hausse depuis près de trois ans. Malheureusement, le marché mondial ne sera pas aussi bon bien longtemps. C'est pourquoi qu'il faut saisir cette opportunité avant d'être rattrapés par une récession du marché mondial. En fait, nous anticipons une récession à long terme.

140 D'autre part, CLM a été en mesure de corriger le tir à plusieurs reprises pour respecter les normes environnementales et à démontré de l'ouverture et de la sensibilité quant à d'autres impacts du projet soulevés.

145 Pour ces raisons, le BAPE devrait recommander ce projet à la ministre Lyne Beauchamp puisque la Ville est d'avis que le CLM respecte le territoire et l'environnement. Un refus du gouvernement signifierait que l'investissement de CLM ne justifie pas le développement de la ressource et que Fermont ne peut améliorer son sort.

150 Fermont veut vivre longtemps, c'est très profond dans mon coeur, Fermont veut vraiment vivre longtemps et se demande comment elle fera pour diversifier son économie sans ce projet d'envergure.

155 Et pour terminer, les Fermontois, vivant dans un milieu éloigné dont le climat est rigoureux, ont adopté une qualité de vie, un privilège accessible à tout moment.

J'aurais quelques petits points d'ailleurs qui ne sont pas dans le mémoire. Est-ce que je peux me permettre, Monsieur le Président?

160 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

Mme LISE PELLETIER :

165

Pour vous annoncer aussi, écoutez, hier, à Québec, j'ai rencontré la ministre Nathalie Normandeau. Donc, on a eu la discussion quand même de deux dossiers assez importants. Alors, je suis prête à vous dire ce soir que la ministre confirme l'eau potable à Fermont, un montant de 4 M\$. Alors, c'est une très bonne nouvelle.

170

Le dossier de la Ville de Fermont, au niveau de l'eau potable, est travaillé depuis 2001. Alors, aujourd'hui, on est en 2007. La Ville a présenté un projet qui a eu des analyses et des sous que, la Ville aussi, elle a assumés elle-même au cours des dernières années. Et cette annonce est vraiment une très bonne nouvelle pour la Ville de Fermont. Alors, j'en suis très fière. C'est ça.

175

L'autre sujet qui a été discuté aussi avec la ministre, peut-être que vous auriez peut-être des questions en ce qui concerne au niveau des algues bleues. Alors, ça, ça a été le deuxième sujet.

180

La Ville de Fermont, on sait qu'on a aussi un problème avec les algues bleues et, depuis la situation, bon, la Ville quand même a été très consciente de la problématique. Du côté de l'Environnement, le gouvernement nous a demandé évidemment de procéder, de faire différentes étapes, ce que la Ville a fait aussi depuis ce temps.

185

Et le fait qu'on avait un problème, bien, on a trouvé une solution évidemment. C'est ce qui a été proposé à la ministre hier. Et le coût d'argent était 1.8 M\$, alors le tout a été remis à la ministre, à Nathalie Normandeau hier, qui a été présenté.

190

C'est ce que je voulais vous annoncer.

LE PRÉSIDENT :

195

Merci beaucoup, Madame la Mairesse. Alors, le 4 M\$ pour l'eau potable, c'est pour la remise à niveau du système de traitement...

Mme LISE PELLETIER :

200

De l'eau potable.

LE PRÉSIDENT :

... de l'approvisionnement de l'eau potable?

205 **Mme LISE PELLETIER :**

Oui, au lac Perchard.

210 **LE PRÉSIDENT :**

Et la somme de 1,4 M\$, c'est pour la remise à niveau du système des eaux usées?

Mme LISE PELLETIER :

215 Le 1,8 M\$ ne nous a pas été confirmé. Ce qu'on a fait, c'est qu'on a présenté la situation de Fermont évidemment et puis, écoutez, on sait que les sous en ce qui concerne au niveau plus... les sous que le gouvernement a annoncés cette semaine, ça concerne la problématique avec l'eau potable. Alors, ce n'est pas avec l'eau potable, nous. C'est sûr qu'il y a quand même... on peut parler du phosphore.

220

Mais je ne voudrais pas rentrer dans les détails techniques, parce que ce n'est pas de mes compétences. Mais quand même, je peux vous dire que la Ville a déjà passé à l'action sur les étapes ici au cours des derniers mois, et au cours de l'année qui s'en vient aussi, là, avec les différents bassins que nous avons ici à la Ville de Fermont.

225

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci.

230

Monsieur Germain.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

235 Merci, Madame la Mairesse. J'aurais une question, parce que cette question-ci revient à plusieurs reprises d'ailleurs dans les mémoires, notamment ceux qui sont présentés ici à Fermont, c'est la question du logement.

Mme LISE PELLETIER :

240

Oui.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

245 On essaie de voir, on essaie de comprendre. Bon, ce que j'en comprends, l'ensemble des logements actuellement sur la totalité sont la propriété de la compagnie minière Québec-Cartier. Vous essayez de développer un peu de logements sociaux. Si je me souviens bien,

c'était une douzaine de logements. Mais au-delà de ça, ça veut dire que les gens de Consolidated Thompson vont devoir trouver des solutions autonomes de logements, ce que j'en comprends.

250

De façon concrète, comment la Ville de Fermont a abordé cette question-là jusqu'à maintenant avec les gens de la Consolidated Thompson pour trouver des logements, disons, notamment pour des familles et non seulement pour les travailleurs qui viendraient? Est-ce qu'il y a des choses qui sont en marche sur ce point-là?

255

Mme LISE PELLETIER :

Je pense que vous avez bien raison de dire: «le logement, c'est un grand défi». Vous l'avez expliqué un peu, comme vous avez dit tout à l'heure. Et puis c'est le troisième sujet que j'ai discuté avec la ministre aussi, madame Normandeau.

260

Alors, je suis très consciente que, oui, les discussions en ce qui concerne avec Thompson sont importantes aussi, parce que déjà Thompson a participé à un montant de 25 000 \$ en ce qui concerne le logement ici à Fermont au niveau du développement social.

265

Et en ce qui concerne la Ville de Fermont, évidemment, je veux dire, elle est comme en action aussi dans le dossier en ce qui concerne les demandes au niveau de terrains, en la préparation de la venue de Thompson ici. Parce que oui, il y a des terrains ici à la Ville de Fermont; oui, il y a des terrains où est-ce qu'on peut construire de nouvelles constructions, maisons ici à Fermont.

270

Est-ce que ça répond un peu? C'est assez clair?

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

275

Oui. Je pense que c'est un bon pas. Donc, les terrains disponibles sont bordés déjà par des rues existantes ou il faudrait ouvrir de nouvelles rues, par exemple?

Mme LISE PELLETIER :

280

Il faut ouvrir de nouvelles rues. Il y a des endroits, on avait fait la demande environ d'une cinquantaine de terrains au niveau de la Ville et on a ciblé avec le MRN environ 25 lots de terrains que la Ville va vraiment aussi faire développer des logements.

285

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

On sait que l'ouverture de rues, ça requiert des demandes de certificat d'autorisation.

Mme LISE PELLETIER :

290

Oui.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

295

La question justement de la mise à niveau de l'usine de traitement des eaux usées, on sait qu'il y a des nouvelles normes qui sont en application. Parce que ça pourrait arriver que s'il y a un délai entre la mise à niveau de l'usine d'épuration et des demandes de certificat d'autorisation pour l'ouverture de nouvelles rues, qui implique des extensions de réseau d'égouts, normalement il pourrait peut-être avoir des problèmes. Les ministères pourraient décider de ne pas émettre des certificats d'autorisation tant que l'usine d'épuration n'est pas mise à niveau. C'est une possibilité.

300

Parce que souvent dans les politiques générales du ministère de l'Environnement, notamment, ou les Affaires municipales, c'est-à-dire qu'ils peuvent accepter des raccordements d'édifices sur des rues existantes, bien entendu, mais le prolongement d'un réseau d'égouts pourrait être perçu différemment à ce moment-là par ces ministères.

305

Est-ce que vous avez abordé ce point-là? Est-ce que vous avez considéré cette possibilité-là qu'il pourrait avoir des exigences à court terme pour la mise à niveau de votre usine d'épuration?

310

Mme LISE PELLETIER :

Il y a un secteur de la ville où est-ce que, évidemment, il y a déjà l'installation au niveau des tuyaux. En tout cas, c'est au niveau du chalet de service, il y a déjà des installations. La Ville a regardé évidemment... parce que ça, ça avait été fait vraiment dans les premières années. Alors, il y a vraiment une rue, un secteur que vraiment il y a des installations. Alors, c'est sûr que cette partie de terrain là est quand même conforme. Écoutez, le fait que le service technique est allé vérifier...

315

D'ailleurs, j'ai ici peut-être des gens qui pourraient peut-être répondre vraiment plus en profondeur à votre question au niveau de la Ville parce que, oui, la Ville a vérifié. Écoutez, la Ville ne mettra pas en péril à ouvrir différents endroits sans les autorisations; ça, c'est certain. On va s'assurer de suivre le processus qui doit être fait normalement. Ça, je pense que ça fait partie... c'est des choses qu'on doit faire. Alors, je pense que ça, c'est important.

320

325

Je vous assure qu'on va faire les démarches nécessaires afin que tout soit conforme, lorsqu'on a à développer un secteur et à vérifier aussi les coûts. Parce qu'on sait que c'est important, que ce soit au niveau de l'eau potable, il n'y aura pas d'autorisation tant et aussi

330 longtemps qu'il n'y aura pas eu des interventions qui seront faites avec les gens impliqués dans le processus.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

Très bien.

335

Mme LISE PELLETIER :

Parfait?

340

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

Oui. Nous attendons une confirmation de réponse par écrit, une position du ministère des Affaires municipales à l'effet comment ils fonctionnent exactement pour des extensions de réseau d'égouts. Aussitôt que la réponse, bien entendu, nous allons l'obtenir, nous allons la déposer.

345

La question, je la posais dans le sens que s'il arrivait des délais pour l'émission d'un certificat d'autorisation, par exemple, pour le prolongement du réseau d'égouts, bien, là ça pourrait devenir une contrainte à ce moment-là pour l'implantation de logements.

350

Dans une hypothèse où, disons, l'usine, la nouvelle mine est en construction, les travailleurs s'apprêtent à arriver, il n'y a pas moyen de construire des logements supplémentaires, là il pourrait avoir tout d'un coup une pénurie de logements. C'est dans ce sens-là que je posais ma question.

355

Mme LISE PELLETIER :

D'accord. Est-ce que j'ai bien répondu?

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

360

Oui, oui, vous avez très bien répondu.

Mme LISE PELLETIER :

365

Parfait, d'accord.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

Mais je vous invite... aussitôt qu'on aura la réponse des Affaires municipales, nous, on

370 va la mettre en ligne. En tout cas, surtout si ça nous apparaît significatif, on pourra s'organiser pour vous contacter pour que vous puissiez en prendre connaissance de cette réponse-là...

Mme LISE PELLETIER :

375 Certain, évidemment.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

380 ... pour voir si ça vous convient comme réponse. Je pense, je crois que ça pourrait être un élément avec une certaine importance.

Mme LISE PELLETIER :

385 Vous savez, la Ville a quand même un règlement aussi qu'elle doit suivre en ce qui concerne l'urbanisme. Alors, ça aussi, c'est quand même assez important.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

390 Très bien, je vous remercie.

Mme LISE PELLETIER :

Merci.

395 **LE PRÉSIDENT :**

Juste pour clarifier, Madame la Mairesse, la commission n'a pas pour mandat d'examiner votre mode...

400 **Mme LISE PELLETIER :**

J'ai tout mon temps, allez-y. Si vous avez d'autres questions, je suis...

LE PRÉSIDENT :

405

Non, mais nous n'avons pas pour mandat d'examiner votre mode de gestion de l'eau potable, les eaux usées et les matières résiduelles. Mais comme le projet implique une augmentation de 20 %...

410 **Mme LISE PELLETIER :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

415

... à peu près de la population, il est de notre devoir d'examiner les implications de ça par rapport au milieu naturel par rapport au système de prise en charge des déchets, des matières résiduelles, des eaux usées. C'est en ce sens qu'on pose la question.

420

Mme LISE PELLETIER :

Je le comprends très, très bien.

LE PRÉSIDENT :

425

Voilà.

Mme LISE PELLETIER :

430

Écoutez, c'est important de notre côté aussi, d'ailleurs, d'être conformes, ça c'est certain, pour la Ville de Fermont.

LE PRÉSIDENT :

435

Bien sûr. Merci beaucoup, Madame la Mairesse.

Mme LISE PELLETIER :

Ça m'a fait plaisir.

440

LE PRÉSIDENT :

Et merci pour les nouvelles que vous avez annoncées également.

445

Mme LISE PELLETIER :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

450

Très bien.

Alors, j'invite madame Louise Champagne du Centre local de développement de la MRC de Caniapiscau. Madame Champagne, bonsoir.

455

Mme LOUISETTE CHAMPAGNE :

Bonsoir, Monsieur le Président. Monsieur le commissaire, l'équipe, bonsoir.

460 Je désire vous démontrer par ma présentation l'importance du développement des
ressources naturelles pour notre CLD. Je suis ici au titre de directrice du CLD, comme vous l'avez
annoncé. Le CLD est en place depuis 1989. Au fil des ans, il a changé de nom, mais pas de
mission. La mission est toujours la même, c'est celle de promouvoir le développement
économique sur notre territoire.

465 Le conseil d'administration du CLD est composé de douze personnes provenant de la
MRC...

470 Ceux qui me connaissent, ils vont rire en arrière parce que la technologie et moi, c'est
deux.

LE PRÉSIDENT :

Mais ils ne l'ont pas fait encore.

475

Mme LOUISETTE CHAMPAGNE :

Mais moi, je les ai entendus. Excusez.

480 Je disais que le CA est composé de douze personnes provenant de la MRC, de villes,
des entrepreneurs, de milieux communautaires, institutionnels, d'Autochtones, du député, du
Centre local d'emploi. Et nous avons quatre personnes qui travaillent à temps plein au CLD et une
à temps partiel. Le Centre local de développement de la MRC de Caniapiscau dessert les villes de
Fermont, Schefferville, Matimekossh-Lac John et Kawawachikamach.

485

Nous affirmons que le CLD est la porte du monde minier sur notre territoire. Pour ce faire,
nous sensibilisons la population au monde minéral par le biais de journées minières. C'est la plus
grosse activité minière qu'il y a dans toute la région.

490 En 2007, pour la première fois, nous avons organisé cette journée chez les Naskapis et
les Innus à l'école Kanatamat et à l'école Jimmy Sanders. Ce fut un grand succès et la journée
venait à peine de terminer qu'ils nous demandaient de la refaire l'année prochaine.

495 Le CLD a organisé la tenue de formation: *L'initiation à la prospection*. Nous avons formé
quatre groupes de plus ou moins dix personnes pour soixante heures de cours. D'ailleurs, sur
l'image, vous voyez un de ces groupes qui fait de la prospection réellement sur le terrain. Ils

travaillent sur le terrain. Ils faisaient de la prospection pour l'or, le cuivre et le diamant.

500 Il y a quelques années, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune laissait tomber le programme d'aide aux petits prospecteurs. Et voyant un non-sens et un besoin réel, le CLD a décidé de reprendre l'aide aux prospecteurs. Donc, nous offrons aux prospecteurs du territoire une subvention de 15 000 \$, équivalant à plus ou moins 50 % de leurs dépenses, pour qu'ils puissent travailler chez nous, dans notre sous-sol.

505 On distingue sur cette photo un prospecteur que nous avons aidé, le célèbre Bob Fortin, le prospecteur que les gens ont pu voir sur Télé-Québec. Il y a eu un vidéo qui a été fait de monsieur Fortin. Monsieur Fortin a fait deux découvertes. Il y en a une pour laquelle on a donné du financement, elle a été optionnée. Deux découvertes ont été optionnées et il y a beaucoup d'argent qui a été dépensé sur ces territoires-là en exploration, et on espère de bons résultats.

510 Ici, vous voyez un exemple concret de l'aide apportée par le CLD. Blackburn Quartz vend son quartz de pureté exceptionnelle à la multinationale DuPont pour la fabrication de comptoirs de haut de gamme.

515 Nous avons créé des outils pour permettre aux prospecteurs de mieux connaître notre territoire. Le dernier en ligne étant un recueil de cibles aurifères. Il a été financé par le ministère des Ressources naturelles, le ministère du Développement économique et un partenaire. Il faut noter que le CLD a investi 20 000 \$ dans ce projet.

520 J'espère avoir réussi à vous démontrer qu'à Fermont et ailleurs sur notre territoire, nous croyons que notre survie passe par le développement des ressources minérales. Demain, vous ne verrez pas de manufactures à Fermont, mais vous allez voir des mines.

525 Est-ce que le projet est acceptable dans notre milieu? Oui. Il est acceptable pour la diversification économique. Il est acceptable pour les 200 emplois directs et pour les commerces qui gravitent autour des grandes entreprises.

530 Est-ce que le projet devrait être autorisé? Oui, pour donner un message clair aux entreprises de prospection et d'exploration minière.

535 Je m'excuse, j'ai passé une diapo où est-ce que je voulais vous dire: est-ce que l'option proposée est acceptable? Oui. L'option proposée est acceptable pour les 400 M\$ de dépenses d'investissement. Elle est acceptable pour la façon responsable de CLM face aux habitants du territoire. Elle est acceptable pour les mesures prises dans le respect de l'environnement.

Je ne suis pas spécialiste en environnement, loin de là, mais j'ai suivi les travaux de CLM, et je crois qu'ils ont travaillé de façon responsable et ils méritent une réponse responsable.

540 Est-ce que le projet devrait être autorisé? Oui, il devrait être autorisé. Et chaque jour de retard dans l'attente de la réponse gouvernementale est une journée de perdue pour l'entreprise alors que les compétiteurs ne suffisent pas à répondre à la demande mondiale de fer.

545 Le projet devrait être autorisé pour donner un message clair aux prospecteurs et aux entreprises de prospection minière soit que le Québec est un endroit propice au développement des ressources naturelles.

550 Sachez, Monsieur le Président, que les travaux du BAPE dans le projet du lac Bloom sont très attendus dans le milieu de la prospection et de l'exploration minière. Votre rapport devra faire en sorte de conserver la confiance du monde minier face au gouvernement. J'ai entendu les entreprises dire qu'ils ne voulaient plus investir au Québec car il y a trop de contraintes. Or, ce n'est pas ce que le Québec souhaite, alors que le ministre Béchard tente de stimuler le milieu minier.

555 Votre réponse et celle de la ministre de l'Environnement seront un message au milieu: «Oui, au Québec, on doit continuer à investir dans le monde minier.» Pour nous, au CLD, ce sera un message qui nous dira: «Continuez d'aller de l'avant avec le travail que vous faites auprès des entreprises minières et de la sensibilisation» ou, sinon, bien, ce sera un message pour nous dire: «Cessez de travailler au niveau de la prospection, il n'y a plus rien à faire au Québec.»

560 Je vous remercie de votre patience. Vous avez très patients pour moi.

LE PRÉSIDENT :

565 Restez, Madame Champagne, restez avec nous.

Dans le but de raccourcir mon mot d'ouverture, j'ai oublié de vous dire de ne pas faire des manifestations d'approbation ou de désapprobation. Bon, alors voilà, je vous ai livré le message.

570 Merci beaucoup, Madame Champagne, très apprécié. Monsieur Germain.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

575 Ce n'est pas nécessairement une question, mais seulement de mentionner, effectivement, j'imagine que les gens du secteur minier examinent ce que le BAPE fait. Il est important de souligner que le présent projet est le premier projet minier qui va en audience publique du BAPE.

Mme LOUISETTE CHAMPAGNE :

580 Justement.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

585 C'est ça, c'est le premier. Donc, c'est certain que ça fait une référence, que ce rapport va faire une référence ne serait-ce que pour en environnement ou pour le monde minier. Ça, on en est très bien conscients. C'est le premier. On va l'examiner, bien entendu, comme il se doit d'être examiné, soyez assurée de ça. Mais on est aussi conscients que c'est effectivement la première fois que le BAPE va se prononcer sur un projet minier.

590 **Mme LOUISETTE CHAMPAGNE :**

J'espère qu'on est à un endroit propice.

LE PRÉSIDENT :

595 Madame Champagne, j'ai une petite question pour vous, une dernière question.

Mme LOUISETTE CHAMPAGNE :

600 Je vous en prie.

LE PRÉSIDENT :

605 Vous travaillez avec les jeunes, avec les écoles, avec le milieu, y compris les Premières Nations, Innus et Naskapis.

Mme LOUISETTE CHAMPAGNE :

610 Oui.

LE PRÉSIDENT :

615 L'intérêt pour le travail dans ce secteur, selon vous, que vous avez constaté en travaillant avec les Premières Nations, vous le qualifieriez comment?

Vous n'êtes pas sans savoir que la manière dont le projet est vu, ça varie d'un milieu à l'autre, et les réserves ne sont pas nécessairement des réserves absolues, c'est des positionnements en vue d'avoir le meilleur montage possible pour chaque milieu.

620 Comment vous qualifieriez l'intérêt tel que vous le percevez quand vous faites le travail de sensibilisation, etc.?

Mme LOUISETTE CHAMPAGNE :

625 Si je regarde à Schefferville, parce que c'est surtout là que ça se passe, auprès des Naskapis et des Innus, ce sont des gens qui sont intéressés à aller plus loin. Les Naskapis investissent d'ailleurs déjà dans un des projets miniers, qui est celui de Labmag, le New Millenium.

630 Et au niveau des Innus, je suis membre du FREM, du Front régional d'exploration minière, on a aidé à donner de la formation, on leur a donné de la formation, mais les projets n'ont pas abouti au fil des ans. Il y a eu de la prospection qui s'est faite sur leur territoire, mais on sait que c'est long à développer une mine.

635 L'opportunité que les gens de Consolidated Thompson ont actuellement, elle est rare. Il y a déjà un terrain qui est prêt. Là, c'est exceptionnel ce qui se passe avec eux. Mais on dit qu'une mine, ça peut prendre jusqu'à dix ans.

640 Je crois que ce sont des peuples qui ont le goût d'apprendre et qui ont le goût de travailler dans le monde minier. C'est près d'eux. Ça leur ressemble. Voilà, c'est mon commentaire.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Très apprécié, Madame Champagne, merci beaucoup.

645

Mme LOUISETTE CHAMPAGNE :

Je vous remercie.

650 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

655 Alors, j'invite monsieur Normand Ducharme, au nom du Centre de santé et des services sociaux de l'Hématite. Bonsoir, monsieur Ducharme.

M. NORMAND DUCHARME :

660 Bonsoir, Monsieur le Président. Bonsoir, Monsieur Germain ainsi que les membres de la commission. Est-ce que vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

Très bien. On vous écoute.

665

M. NORMAND DUCHARME :

Alors, dans un premier temps, je tiens à vous remercier de nous accueillir à cette soirée. Alors, dans un premier temps, je vais vous parler du Centre de santé de l'Hématite.

670

Alors, le Centre de santé est un établissement du réseau de la santé et des services sociaux du Québec. Il a été constitué en 1975 sous le vocable CLSC, Centre local de services communautaires. Et en 1990, le CLSC est devenu l'un des premiers centres de santé au Québec. Enfin, il y en a eu six ou huit. C'était des établissements CLSC, mais qui se retrouvaient avec une vocation soit hospitalière ou de Centre hospitalier de longue durée, des CHSLD.

675

Et de par ce fait, ici à Fermont, le CLSC devenant centre de santé, on s'est retrouvés avec des services hospitaliers, dont cinq lits d'hospitalisation, une équipe médicale plus complète, des services de laboratoire, physiothérapie et compagnie. Et jusqu'à tout récemment, plus précisément en 2004, 2005, le Centre de santé est devenu, dans le cadre de la réforme du ministre Couillard, le Centre de santé et des services sociaux de l'Hématite.

680

Ce que ça a eu comme changement, c'est qu'on nous a attribué aussi la responsabilité de l'instance locale qui devait voir dans le cadre de sa MRC à établir un projet clinique et se retrouvait aussi avec des nouvelles responsabilités d'ordre populationnel. Alors, ça nous a amenés à revoir toute l'organisation de nos services en fonction des besoins de la population. C'est ce que nous sommes en train de faire.

685

La population que nous desservons se situe évidemment dans la MRC de Caniapiscau et se situe principalement ici à Fermont. Mais nous avons aussi à Schefferville la population non autochtone qui est sous notre responsabilité. Toutefois, on dessert aussi à Schefferville occasionnellement la population autochtone, qu'elle soit de Matimekosh ou de Kawawachikamach pour certains services. Et nous desservons aussi occasionnellement de la clientèle provenant de Labrador City, qui est une autre province, comme vous le savez.

690

695

Notre mission, dans une perspective de maintien et d'amélioration de la santé et du bien-être social de la population est d'offrir des services généraux, notamment des services de prévention, d'évaluation, de diagnostic et de traitement.

700

Alors, notre intérêt. Le CSSS de l'Hématite est intéressé par ce projet, puisque nous y voyons une opportunité de développement économique et social. Il est fondamental pour nous que ce développement puisse inclure l'atteinte des objectifs souhaités au niveau social et

communautaire ainsi que dans l'amélioration des déterminants de la santé.

705

Conséquemment, notre établissement, de par sa mission, désire s'assurer que les déterminants de la santé, tels que définis par Santé Canada, soient pris en considération par le promoteur dans sa stratégie d'implantation et de développement.

710

Dans le mémoire, vous aurez en annexe les douze déterminants de la santé tel que l'a défini Santé Canada.

715

Il en est de même pour les cinq capitaux principaux nécessaires au développement global des communautés. Encore là, à l'annexe 2, on vous définit les cinq capitaux principaux nécessaires pour qu'il y ait un développement global des communautés, et des éléments contenus aussi dans la *Loi sur le développement durable*. On parle de certains aspects d'ordre social, communautaire dans la *Loi sur le développement durable* et vous les retrouvez à l'annexe 3.

720

Finalement, nous favorisons l'émergence de tous les éléments qui permettront d'atteindre un niveau de qualité de vie supérieur pour les citoyens de Fermont. À titre d'exemple, le développement de logements permanents que pourrait susciter un tel projet aurait comme impact favorable l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble des citoyens de Fermont. Ainsi, lorsque nous parlons de maintenir et/ou d'améliorer l'état de santé de nos citoyens, alors il va de soi que ce projet nous interpelle.

725

Notre compréhension du projet du lac Bloom.

L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE

730

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, Monsieur Ducharme, pour cette contribution.

735

Monsieur Germain.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

740

Merci. J'avais passé la remarque à un de vos collègues ce printemps dans le cadre des audiences publiques sur le pipeline Saint-Laurent dans le secteur de la Montérégie en disant, et vous manifestez un peu le même langage que lui, comme si votre organisme n'était pas un organisme qui faisait partie du gouvernement du Québec.

745

Par exemple, un peu avant votre conclusion:

Nous pensons qu'il est temps que le gouvernement du Québec favorise le développement des communautés.

750 En tant qu'organisme du gouvernement du Québec, vous, de votre côté, est-ce que vous avez néanmoins communiqué vos préoccupations auprès des directions centrales de votre ministère, auprès des sous-ministres et autres? Est-ce que vous avez fait des démarches à ce niveau-là pour dire: «Bien, il ne faudrait pas oublier, on a des préoccupations justement pour assurer qu'il y ait une appartenance des futurs travailleurs.» Avez-vous communiqué?

755 **M. NORMAND DUCHARME :**

Alors, je vais vous instruire un peu peut-être sur notre mode de fonctionnement. Le réseau de la santé, nous avons tous effectivement des établissements, mais qui sont autonomes. Ils reçoivent les budgets évidemment du ministère, mais nous avons des responsabilités, nous
760 avons un conseil d'administration qui gère les affaires de l'établissement.

Quand on dit on souhaite que le gouvernement s'inscrive, ce n'est pas nécessairement le réseau de la santé, ça peut être le ministre justement monsieur Béchard, qui est en train de voir à solliciter l'investissement dans le domaine minier. Alors, ça concerne aussi son ministère.

765 Ceci étant dit, nous, c'est sûr qu'on fait nos représentations jamais directement au ministère. C'est très rare. C'est l'agence régionale. C'est un palier qui a été institué, qui existait déjà ce palier-là, mais sa vocation a changé aussi pour eux aussi. Avant c'était des régies régionales, maintenant c'est rendu des agences régionales, qui sont en quelque sorte le
770 prolongement, je dirais, du ministère de la Santé.

Alors, oui, on leur a fait part, c'est bien évident, mais on sait qu'il est important que les ministères soient avisés, ne serait-ce que dans un projet comme celui-là, de savoir que, oui, il y a une préoccupation sur la pression des budgets, etc. Oui, on va faire notre travail auprès de
775 l'agence, nous, pour s'assurer que les sous vont venir.

Et demain matin, que ce soit 250 ou 1 000, j'avais la question tantôt, évidemment il va avoir du budget de développement, on va s'assurer de donner les services qu'il faut. Maintenant, nous, on passe le message à toutes les places où on peut le passer.

780 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

C'était mon souhait également, parce que ce n'est pas tout le monde qui lit les rapports du BAPE. Bien entendu, on peut livrer des messages, mais si le message est livré par un seul
785 canal, il peut se perdre plus facilement que s'il est livré par divers canaux. C'est un peu le but de mon intervention.

M. NORMAND DUCHARME :

790 Si vous me permettez, je vais vous donner juste l'exemple. Récemment, nous, avec l'agence régionale justement, on a travaillé une possibilité de plan d'organisation en santé et sécurité au travail.

795 Dans la discussion, je m'apercevais qu'ils oubliaient carrément le projet du... alors évidemment, j'ai intervenu pour dire: «Hey! il va avoir de l'ouvrage là au niveau de...»

800 Alors, c'est sûr qu'on fait notre travail de bien sensibiliser, informer les gens et de même faire nos démarches nécessaires. Sauf que je trouvais que c'était un endroit aussi où il faut que ça soit mentionné, que le gouvernement soit bien conscient, en ce qui concerne l'aspect santé, que nous aurons une pression sur l'aspect budgétaire.

805 Maintenant où j'interpelle aussi le gouvernement dans le document, c'est dire: «Écoutez, on a dans notre milieu une compagnie qui souhaite s'installer, qu'il nous apparaît bien évident que leur problème, c'est qu'il n'y a pas de logements permanents.» Maintenant, eux, ils n'ont peut-être pas l'intention de devenir des propriétaires de maisons, mais ils sont peut-être prêts à en louer, par exemple. Puis peut-être que si on avait un coup de main, il y aurait des contracteurs entrepreneurs qui en construiraient, ils en loueraient des logements et des maisons. Comprenez-vous? Mais ça, ça prend un coup de main.

810 Puis quand on regarde les règles des fois de financement, bien, ils ne sont pas là. Le gouvernement peut peut-être nous donner un coup de main.

815 Alors, c'est dans ce sens-là que le message, je souhaiterais qu'il passe à un moment donné, dire: «Hey! un instant, on a des gens intéressés à s'implanter. On a une communauté désireuse de les recevoir.» Et on sait fort bien que l'installation d'une population de type chantier à l'intérieur d'une population qui, de façon générale, est de type familiale, je peux vous assurer qu'on va avoir des problèmes.

LE PRÉSIDENT :

820 Les interfaces pourraient être critiques.

M. NORMAND DUCHARME :

825 Effectivement. Maintenant, je ne veux pas annoncer l'Apocalypse, là, mais ce que je veux dire, c'est qu'il faut en prendre considération dans le cadre du projet. Et c'est pourquoi on recommande fortement l'approbation du projet du lac Bloom, mais on souhaite qu'il y ait aussi une démarche de solution à plus long terme pour ce qui est de loger le personnel.

830 Maintenant, les gens qui prendront le choix, eux, de faire du «in and out», ça leur appartiendra. Mais si on le favorise, ça c'est une autre paire de manches.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

835 On comprend bien le message. De façon plus concrète, ce que j'en saisis, il faudrait quelque chose comme un genre de plan de développement du logement à Fermont avec des objectifs ou des cibles à court terme, à moyen terme, à long terme en fonction de l'implantation du projet.

840 **M. NORMAND DUCHARME :**

Oui.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

845

Un plan qui pourrait être discuté. Soit le promoteur en est partie prenante, il pourrait avoir la Ville, il pourrait avoir d'autres organismes qui seraient partie prenante de ça avec un plan.

850

C'est de voir comment on pourrait proposer ça, en tout cas regarder ça du côté de notre rapport de façon réaliste. C'est toujours aussi lorsqu'on écrit un rapport au BAPE, bien, c'est de communiquer des messages clairs et des messages aussi qui ont un caractère pratique. Si on écrit des choses qui sont simplement sur les grands principes, bien, après ça, les gens vont dire: «Bien, c'est quoi il voulait dire?» Et là, ça tombe lettre morte.

855

Alors, c'est un peu ça aussi notre défi. C'est de réussir à faire des suggestions, parce qu'on n'a pas un pouvoir de recommandation. Ce pouvoir de recommandation là appartient à notre ministre, mais disons on a un rôle aviseur à la ministre. Bien entendu qu'il ne s'adresse pas uniquement sur les responsabilités de la ministre en matière d'environnement, mais qui interpelle l'ensemble de l'appareil gouvernemental. Ça, on est bien conscients de ça.

860

Alors, j'aimerais ça vous entendre sur comment vous verriez ça un plan de développement du logement à Fermont.

M. NORMAND DUCHARME :

865

Il y a deux choses que je souhaiterais vous parler.

870

Premièrement, dans mon travail, je me suis basé, comme je vous disais, sur des déterminants de la santé, sur les cinq capitaux principaux d'un développement global, mais aussi sur la loi du développement durable. Et la loi du développement durable, ce n'est pas

juste sur l'environnement, c'est sur les aspects sociaux, sur les aspects communautaires. Je regarde la participation et l'engagement, la solidarité sociale. Le gouvernement doit collaborer afin de rendre durable le développement. C'est de ça que je parle.

875 Et pour moi, la sonnette d'alarme, c'est dans le mémoire, c'est la communauté qui dit: «Hey! on a besoin de ce projet-là pour pouvoir se diversifier, pour pouvoir grandir, pour pouvoir même, s'il y a des gens qui le désirent, souhaiter y rester et y mourir, s'ils le veulent, à Fermont. Ça, ce sera leur choix. Mais si on peut, on le fera.»

880 Je vais vous donner juste un exemple, Monsieur Germain, si vous me permettez. La sous-ministre ou la ministre Marguerite Blais faisait une tournée récemment sur la condition de vie des aînés. Alors, j'ai transmis à une de mes collègues une note à l'effet qu'elle voulait avoir l'état de situation d'un peu tout le monde pour pouvoir aller parler en notre nom, et j'y parlais: «Ici à Fermont – je vous résume ça en quelques lignes, j'ai dit – vous savez, les aînés à Fermont, on
885 les compte sur les doigts de la main, une seule main; pas les deux mains, une seule main.» C'est ça nos aînés à Fermont. C'est compréhensible, la ville a 30 ans, 32 ans, 33 ans. La ville est toute jeune.

890 Mais savez-vous aussi qu'on n'a pas d'aînés parce qu'il n'y a pas de logements, puis parce qu'ils sont obligés de quitter Fermont. Parce que quand ils arrivent à la retraite, la maison ne leur appartient plus. Moi le premier, dans cinq ans, je prendrai ma retraite et je devrai quitter parce que la maison ne m'appartient pas.

895 Alors, ça, c'est une obligation de retourner supposément dans notre lieu d'origine qu'on ne connaît plus personne et que la moitié du monde sont morts et on est obligés de se refaire une vie. On est obligés de se chercher un médecin de famille, ce qui est très évident à notre époque. Alors, vous comprenez que les problèmes commencent. Moi, je pense qu'il y a des gens qui souhaiteraient vivre à Fermont et y demeurer et y rester.

900 Alors, je reviens au projet. Oui, il y a des possibilités. Moi, le centre de santé, j'ai besoin de dix nouveaux logements. On va convenir dans peu de temps d'une entente de partenariat avec Habitat Fermont à l'effet de se joindre à leur projet de 20 logements. Alors, ce n'est pas 20 logements qui va se construire à Fermont, c'est 30 logements. Et ça, c'est dans un objectif de loger mon personnel.

905 Mais comprenez-vous qu'il y a peut-être de ces gens-là qui souhaiteraient y rester et peut-être l'acheter le fameux logement sous forme condo? On m'en a déjà parlé. Alors, c'est ça qu'il faut développer, en même temps que le projet de Consolidated Thompson, de prendre cette opportunité-là de dire: «Est-ce qu'on peut faire de Fermont une communauté qui va avoir un
910 développement durable?»

Alors, je ne sais pas si ça répond bien à la question?

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

915

Très bien. Et effectivement, je peux mentionner une anecdote. Dans le projet Énergie Cacouna, l'an passé, nous avons une participante qui résidait dans la région de Rivière-du-Loup et qui nous a mentionné à plusieurs reprises, cette personne-là effectivement m'apparaissait avoir été fière de travailler... c'était maintenant des retraités, mais qui avaient travaillé à Fermont.

920

Donc, ces gens-là, je pense que vous avez raison de mentionner cet aspect que des retraités sont obligés de partir, mais ces gens-là partent d'où ils viennent. Ils nous l'avaient mentionné à plus qu'une reprise.

925

M. NORMAND DUCHARME :

Si vous me permettez, le phénomène nouveau, c'est que de plus en plus les gens ont eu leurs enfants ici et les enfants restent ici, et là, eux quittent, laissent derrière eux enfants, petits-enfants.

930

Alors, écoutez, ce n'est pas facile. C'est des situations où on pense... puis moi, je dis depuis le début à bien des gens: «Enlevons-nous de la tête ce fameux paradigme-là que la Ville de Fermont est une ville éphémère.» Oui, effectivement, c'est l'exploitation du fer et c'est éphémère, le fer. Mais on peut-tu croire à un développement et une diversification qui va faire que Fermont va vivre et même survivre dans le temps.

935

Alors, c'est sur cette base-là que le mémoire a été...

LE PRÉSIDENT :

940

D'accord. En fait, vous décrivez le paradigme de la ville monoindustrielle en Amérique du Nord.

M. NORMAND DUCHARME :

945

Oui, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

950

C'est un classique, quoi, un cas classique. C'est certain que le rapport va faire écho correctement des préoccupations que vous avez.

Mais j'aimerais préciser ça davantage et prenons la santé et sécurité au travail pour le centre. Ce serait intéressant et utile pour la commission. Je l'ai dit à madame la mairesse tout à

955 l'heure, l'objectif, ce n'est pas de regarder vos pratiques actuelles, mais les impacts qu'entraînerait une augmentation de la population active d'un saut de 20 %, ça représente quoi. Ça, c'est des impacts qui sont à l'intérieur de l'horizon des travaux de la commission évidemment.

960 Alors, si je prends santé et sécurité au travail, ce serait très utile pour nous de savoir c'est quoi l'envergure de votre effort actuellement, en termes soit enveloppe budgétaire, en termes des agents de prévention, etc., etc., et ça représenterait un saut de combien advenant la réalisation du projet pour vous, en termes de charge.

965 Mesurez la charge comme bon vous semble, tant d'effectifs de travail, en termes d'enveloppe, efforts. Ça nous permettrait aussi de décerner la problématique correctement et d'informer les ayants droit d'être informés.

M. NORMAND DUCHARME :

970 Si vous me permettez...

LE PRÉSIDENT :

975 Oui.

M. NORMAND DUCHARME :

... j'ai soulevé la santé et sécurité au travail parce que c'est celui qui est le plus visible...

980 **LE PRÉSIDENT :**

Absolument.

M. NORMAND DUCHARME :

985 ... en fonction de Thompson. Je peux-tu vous dire qu'il y a une réputation, pour ne pas dire une reconnaissance ici à Fermont comme quoi le Centre de santé et des services sociaux de l'Hématite peut-être est un des endroits où il y a les meilleurs soins de santé?

990 Parce que vous n'attendez pas à l'urgence une demi-heure, c'est une référence en grosso modo, parce que vous avez une accessibilité aux services médicaux, parce que quand vous êtes référé, je reviens à l'expression «en bas», lorsque vous êtes référé à Québec, Sept-Îles, vous êtes vu quasi pratiquement.

995 Je peux-tu vous garantir que quand les 250 travailleurs vont arriver ici et ils vont

connaître ça et savoir ça, il va avoir une affluence chez nous évidente sur mes services médicaux? Maintenant, comment la mesurer avant? Je vais avoir de la misère. Je vais être en mesure de la mesurer quand elle va arriver. Mais je sais qu'elle va se produire.

1000 Au même titre que demain matin, je mets ça à l'inverse, puis pour vous dire que je n'annonçais pas juste l'Apocalypse, au lieu de 250, c'est 1 000 personnes qui arrivent, puis c'est des familles, mon Dieu! mes services de santé pour les jeunes vont augmenter, mes services pour les femmes enceintes vont sûrement augmenter. Donc, tous les services vont être interpellés.

1005

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

1010

M. NORMAND DUCHARME :

Maintenant, pour répondre à votre question santé au travail, c'est sûr que je suis capable de faire un certain estimé, mais il y a un ensemble de services qui, d'une façon ou d'une autre, vont être touchés. Quand on vous fait part qu'il va avoir des impacts sociaux, bien, c'est qu'on est conscients qu'il va avoir des impacts aussi sur les services à la clientèle pour la partie de mes intervenants sociaux, c'est sûr.

1015

LE PRÉSIDENT :

1020 Alors, la commission vous invite, sans en faire une obligation, si vous avez d'autres informations plus précises qui pourraient nous permettre de cerner correctement la charge supplémentaire que le projet, qui est bien souhaité par le milieu et par vous-même,...

1025

M. NORMAND DUCHARME :

Oui, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

1030

... représenterait, de manière à aider ceux qui planifient l'avenir d'un pays de tenir compte de ça dans leurs projections.

M. NORMAND DUCHARME :

1035

Ça va me faire plaisir de vous transmettre ça.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Ducharme.

1040

M. NORMAND DUCHARME :

Merci beaucoup.

1045

LE PRÉSIDENT :

Alors, on a mérité une pause. Je pense que oui. Alors, une pause de quinze minutes. On reprend à 8 h 15.

1050

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

1055

LE PRÉSIDENT :

On reprend les travaux. Alors, mon collègue, monsieur Germain, m'a fait part de son désir de se prévaloir de son droit à la rectification des faits à propos des propos qu'il a tenus lui-même. Donc, je vais lui accorder son droit. Monsieur Germain, allez-y.

1060

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

Merci, Monsieur Samak. Alors, on m'a signalé, tout à l'heure j'ai mentionné que le dossier du lac Bloom était le premier, disons, dossier qui porte sur une mine au BAPE.

1065

J'aimerais apporter la précision qu'il y a eu par le passé deux enquêtes du BAPE portant sur un même dossier, qui est le dossier de Niocan à Oka. C'était des enquêtes spécifiques, donc des mandats donnés en vertu d'un article de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, qui est l'article 6.3. Donc, le ministre à l'époque avait donné mandat au BAPE d'enquêter sur des aspects spécifiques de ce projet de Niocan, qui n'est pas un projet qui est assujetti à la procédure.

1070

Alors, la précision que j'apporte, c'est que le dossier du lac Bloom est le premier projet minier assujetti à la *Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement* qui vient à l'examen du BAPE. C'était ça ma précision.

1075

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'on accepte sa rectification? D'accord.

1080 Alors, madame Jacynthe Deschênes, Habitat de Fermont, je vous invite à venir prendre la parole.

Mme JACYNTHE DESCHÊNES :

1085 Bonsoir, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Madame.

1090

Mme JACYNTHE DESCHÊNES :

Bonsoir, les membres de la commission. Je vais d'abord vous présenter Habitat de Fermont.

1095

L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE

LE PRÉSIDENT :

1100 Merci à vous, Madame, très apprécié. Vous avez identifié deux questions.

Mme JACYNTHE DESCHÊNES :

Oui.

1105

LE PRÉSIDENT :

La venue du projet, si autorisé, va changer votre mandat et votre charge de travail et vos activités comment? De quelle manière?

1110

Mme JACYNTHE DESCHÊNES :

Pour la corporation Habitat de Fermont, peut-être juste pour amener une certaine précision, c'est que, depuis environ trois ans, on a beaucoup de demandes pour des gens qui se cherchent des logements. Donc, peu importe pour l'instant, même si Thompson ne serait pas là, on vit quand même cette situation-là...

1115

LE PRÉSIDENT :

1120 Certaines demandes.

Mme JACYNTHE DESCHÊNES :

1125 ... de pénurie de logements, exactement. À cause que la ville a 30 ans et on vit un certain roulement, il y a des retraités qui restent. Il y en a beaucoup qui partent, mais il y en a quelques-uns qui restent. Il y a des jeunes qui ont toujours vécu ici, qui veulent rester ici. Donc, on a déjà une pénurie de logements. C'est pour ça d'ailleurs qu'on travaille depuis presque deux ans sur un projet de développement de logements.

1130 Le fait que Thompson s'installe ici, c'est sûr qu'éventuellement s'il y a de l'installation permanente pour 250 employés avec leur famille, il reste quand même que, si on regarde les statistiques au Québec, environ 50 % des couples après cinq ans vivent une séparation.

1135 Donc, on le vit aussi présentement avec plein de nouveaux arrivés qui viennent travailler pour Québec-Cartier. Donc, il y en a plusieurs qui arrivent avec leur famille et tout ça, puis à un moment donné ils vivent cette chose-là. Et souvent, c'est les mères qui se retrouvent sans logement et qui viennent nous voir pour du logement.

1140 Évidemment, s'il y a plus de résidants permanents à Fermont, c'est sûr que, oui, ça va avoir sûrement un impact sur notre organisme au niveau de la demande de logement social à prix modique, évidemment. Mais pour l'instant, on ne travaille pas vraiment sur cet élément-là mais, ça, c'est toujours possible que ça arrive exactement.

LE PRÉSIDENT :

1145 Et vous avez, ça a été déjà évoqué avec monsieur Ducharme et madame la mairesse, vous avez identifié des acteurs qui pourraient se coordonner entre eux pour répondre correctement à cette demande : la Société canadienne d'hypothèques et de logement, Habitation Québec, la Ville de Fermont, Consolidated Thompson, les institutions financières. Ils ont un rôle à jouer, mais il faut toujours un meneur de bal quelque part, c'est-à-dire une instance apte à coordonner ça, à regrouper, à ramener tous ces acteurs ensemble.

1155 Est-ce qu'il y a une instance à Fermont en mesure de faire ça par son mandat ou par sa nature? Et à défaut de ça, est-ce que votre organisme serait adapté à jouer ce rôle-là pour finalement amener ces acteurs à se coordonner pour répondre à ces besoins?

Mme JACYNTHE DESCHÊNES :

Évidemment, le but de notre organisme, notre mission, c'est d'offrir du logement social.

1160 Ce n'est pas nécessairement d'offrir du logement plus dans un caractère privé, si je peux dire ça comme ça. Ça ne veut pas dire non plus que ça ne pourrait pas être fait, parce qu'on a justement vérifié ça, parce que monsieur Ducharme vous l'a dit tantôt, cette semaine on a commencé à parler de partenariat pour rajouter 10...

1165 Nous, on a un projet de 20 logements. Le Centre de santé désire avoir 10 logements supplémentaires pour leurs employés et c'est possible qu'on rajoute... c'est plus que possible, même je vous dirais qu'on a déjà commencé à travailler là-dessus pour ajouter 10 autres logements, pour lesquels le Centre de santé va signer un bail avec notre organisme. Disons que toutes les modalités ne sont pas encore fixées, mais on pense que c'est réalisable.

1170 Et de notre côté, on a vérifié avec... nous, c'est la SHQ, la Société d'habitation du Québec qui nous supporte dans nos projets, et j'ai vérifié du côté de la SHQ et il n'y avait pas de problème à ce niveau-là. C'est sûr que là, ça concerne le Centre de santé, ça concerne un organisme du gouvernement du Québec.

1175 Par contre, si on regarde au niveau d'une corporation privée ou d'une entreprise privée, on n'a pas vérifié ça encore. Mais c'est sûr que je pense que, oui, il peut avoir un partenariat, il peut avoir peut-être des modalités qui peuvent être fixées pour permettre ça.

1180 Par contre, présentement, les programmes nationaux, les programmes gouvernementaux ne prévoient pas rien là-dessus. Je veux dire, habituellement c'est un promoteur privé qui va mettre une mise de fonds et qui va emprunter par prêt hypothécaire. Habituellement, c'est ça qui se passe.

1185 Mais nous, c'est sûr que pour les programmes sociaux, on est capables d'aller chercher des subventions et tout ça parce que c'est du logement social à prix abordable ou à prix modique. Mais pour louer à une entreprise privée...

LE PRÉSIDENT :

1190 Je comprends. Mais est-ce qu'il y a une association, un regroupement... est-ce que c'est imaginable, par exemple, qu'une instance quelconque invite les acteurs économiques et socio-économiques de se mettre ensemble, coordonner les choses entre la Chambre de commerce, la Caisse Desjardins, d'autres associations qui pourraient inviter la Société d'habitation du Québec et la Société canadienne pour dire: «Est-ce qu'il y a la possibilité d'avoir un certain montage particulier adapté aux particularités de cette région pour faciliter l'émergence d'un secteur domiciliaire qui pourrait répondre aux besoins.» Est-ce que c'est possible ça?

Mme JACYNTHE DESCHÊNES :

1200 Oui, c'est ça. Quand on parle peut-être d'un programme d'achat de maison pour les

1205 employés de Consolidated Thompson, je sais que ça s'est déjà fait dans d'autres endroits au Canada. Entre autres, la Société d'hypothèques et de logement ont favorisé... au lieu de demander, par exemple, une mise de fonds de 15 %, 25 %, ils demandaient seulement 5 %. Ça, je pense que, oui, ça pourrait se faire.

1210 Puis d'ailleurs, j'ai déjà eu des discussions avec la Société centrale d'hypothèques et de logement là-dessus et ils m'ont dit, ça semble être une organisation qui est très ouverte aux problèmes qu'on peut vivre. Puis je pense que oui, c'est quelque chose qui peut se monter avec les institutions financières, avec ces acteurs-là. Je pense que ça pourrait être fait, ça, monter un programme comme ça.

LE PRÉSIDENT :

1215 Et j'ai dit ça, évidemment je sais que madame la mairesse est à l'écoute, monsieur Ducharme aussi, ça fait partie des échanges d'idées qu'on doit faire ensemble.

Monsieur Germain?

1220 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Ça va.

LE PRÉSIDENT :

1225 Alors, Madame Deschênes, très apprécié.

Mme JACYNTHE DESCHÊNES :

1230 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1235 Merci.

Madame Sophie Thibodeau, au nom de la Chambre de commerce de Fermont. Madame Thibodeau, bonsoir.

Mme SOPHIE THIBODEAU :

1240 Bonsoir, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire et votre équipe. J'ai préparé un bref résumé du document qu'on vous a remis. Ce n'est pas une présentation intégrale, c'est seulement un bref résumé.

1245 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

1250 **Mme SOPHIE THIBODEAU :**

J'aimerais vous présenter notre organisation. La Chambre de commerce de Fermont a été fondée en 1998. Elle regroupe 63 membres constitués d'entreprises du milieu d'affaires et de sociétés du milieu communautaire. La mission première de la Chambre de commerce de Fermont est de promouvoir le développement économique, social et civique du milieu fermontois.

1255

Notre intervention. Mise à part la présence de la compagnie minière Québec-Cartier et de ses principaux fournisseurs, une centaine d'entreprises et d'organismes pratiquent leurs activités d'affaires dans notre communauté. Le projet de mine de fer du lac Bloom est sans contredit un projet majeur qui peut contribuer grandement au développement économique et social de notre communauté.

1260

Les impacts économiques locaux et régionaux lors de la construction. Les coûts de réalisation du projet sont évalués de 300 M\$ à 400 M\$. Les travaux de construction vont stimuler l'économie locale, régionale et provinciale, et même je dirais interprovinciale étant donné notre proximité du Labrador. Le promoteur s'est engagé à favoriser les entreprises locales et régionales. Nous souhaitons que nos entreprises existantes puissent bénéficier de ces retombées locales.

1265

Durant l'exploitation. Les coûts annuels d'exploitation sont évalués à 8.5 M\$. Le promoteur prévoit créer 250 emplois directs lors de l'exploitation. Les emplois indirects générés sont évalués à 750. La durée de vie de la mine est évaluée minimalement à 34 ans. La venue de ces nouveaux emplois à Fermont va créer une augmentation marquée de la population. Ces éléments vont sans aucun doute stimuler fortement l'économie locale et régionale.

1270

La Ville de Fermont et la Commission scolaire du Fer vont bénéficier de revenus de taxes foncières. Les gouvernements provincial et fédéral bénéficieront de recettes reliées aux impôts sur le revenu, aux charges sociales, telles que le Régime des retraites, la FSS, la CSST, l'Assurance-emploi, et aux taxes à la consommation.

1275

Le recrutement et la rétention de la main-d'oeuvre. Idéalement, la création d'un parc immobilier permettant de loger les employés et leurs familles pourrait certainement contribuer à l'amélioration des conditions de rétention de la main-d'oeuvre et, par le fait même, maximiser les retombées économiques locales.

1280

L'implication du promoteur dans le milieu. Le promoteur a provoqué des discussions et

1285 des rencontres afin de bien faire connaître le projet et d'évaluer les besoins de la population. Un comité des retombées économiques a été mis en place et ce véhicule est certainement une avenue privilégiée pour réaliser cet objectif.

1290 En conclusion, la Chambre de commerce de Fermont remercie le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec de lui avoir donné l'opportunité d'exprimer son opinion sur le projet. La Chambre de commerce considère que l'immensité de notre territoire nous permet de le partager harmonieusement avec les communautés autochtones.

1295 Et la Chambre de commerce de Fermont appuie donc le projet de mine de fer du lac Bloom et demande au BAPE de recommander au ministre sa réalisation. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1300 Merci à vous, Madame Thibodeau.

Monsieur Germain.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

1305 Merci. Étant donné que vous représentez l'ensemble de la communauté d'affaires de Fermont et que vous faites allusion d'ailleurs, bon, on pourrait avoir deux catégories, les sous-traitants de Québec-Cartier et aussi d'autres entreprises de services, l'ensemble de ces sous-traitants ainsi que les entreprises de services, de quelle façon procèdent-ils? Parce qu'ils ont besoin de main-d'oeuvre. Donc, cette main-d'oeuvre a besoin de logement.

1310 Comment les gens sont logés? Est-ce que les sous-traitants procèdent de la même façon que Québec-Cartier?

Mme SOPHIE THIBODEAU :

1315 Je vous dirais que c'est un point qui revient souvent pour les entrepreneurs, pour les entreprises de services dans notre communauté. Le besoin de logements est criant. Plusieurs d'entre nous ont des logements qu'ils vont fournir à des employés ou ils engagent quelqu'un qui va... leur conjoint demeure déjà dans une résidence présentement soit de la minière ou de la commission scolaire ou autres. Mais c'est sûr que c'est un problème au niveau des entrepreneurs ou des entreprises de services présentement au niveau du logement.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

1325 Notamment pour le personnel spécialisé, ça peut être dans certains cas on prend un conjoint, si l'emploi n'est pas spécialisé, c'est plus facile. Dans le cas, j'imagine, d'emplois très

spécialisés, ça doit être beaucoup plus difficile?

Mme SOPHIE THIBODEAU :

1330

C'est beaucoup plus difficile, oui. C'est sûr que la majorité des entreprises, je dirais, ont pris des mesures afin de s'assurer qu'ils ont un certain nombre de logements disponibles pour leurs employés. C'est sûr que ça ne couvre pas tous les employés. Mais c'est une réalité qu'on ne retrouvera pas à l'extérieur qu'à Fermont, tu n'as pas le choix, il faut que tu prévoies pour être capable de loger certaines spécialités que tu as besoin afin de fonctionner.

1335

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

Mon autre question porte sur l'interaction qui existe. On parle de Labrador City. Donc, on voit qu'il y a beaucoup d'entreprises. Lorsqu'on circule dans cette région-là, il y a beaucoup d'entreprises. J'imagine que plusieurs de ces entreprises viennent rendre des services ici à Fermont.

1340

Et est-ce que l'inverse existe? Est-ce qu'il y a beaucoup d'interaction entre les entreprises d'ici, de Labrador City et de Fermont, ou si c'est assez cloisonné?

1345

Mme SOPHIE THIBODEAU :

Non. Je pense qu'il y a un bon échange entre les deux, autant les entreprises d'ici vont desservir des gens du Labrador que les entreprises du Labrador vont desservir ici. C'est sûr, quand tu parles au niveau des services, Labrador City est beaucoup plus développée étant donné les politiques d'achat des minières locales, mais il y a quand même un bon échange entre les deux.

1350

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

Donc, les relations sont bonnes entre les commerçants de Fermont et ceux de ces secteurs-là.

1355

Mme SOPHIE THIBODEAU :

Oui. Je dirais que oui.

1360

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

Très bien. Je vous remercie.

1365

LE PRÉSIDENT :

1370 Madame Thibodeau, je reviens à l'échange que j'ai eu tout à l'heure avec madame Deschênes concernant la situation du logement et la nécessité peut-être de mobiliser le milieu pour trouver une réponse. Et là, je dis ça en pensant à l'expression qui est souvent utilisée: «la prise en charge par le milieu».

1375 À défaut d'avoir une instance comme une société de développement qui pourrait convoquer tous les acteurs qui pourraient avoir une contribution à faire, soit au niveau des institutions financières, des institutions fédérales, provinciales, etc., pour promouvoir un plan de développement domiciliaire qui répond aux particularités du milieu ici, comment la Chambre de commerce voit la nécessité de cette démarche-là, et qui serait le plus adapté, l'organisme ou
1380 l'instance le plus adaptée à la piloter ou à la mener cette charge-là?

Mme SOPHIE THIBODEAU :

Moi, je pense qu'il va avoir une bonne collaboration avec le milieu et la nouvelle institution
1385 pour le lac Thompson qui pourrait se créer afin de favoriser le logement. Je pense que la Chambre de commerce, le CLD, entre autres, pourraient favoriser tous les partenaires de s'asseoir à une table pour être capable de travailler ce dossier-là.

Mme SOPHIE THIBODEAU :

1390 Mais à qui revient le rôle de regrouper ces gens, de les convoquer ne serait-ce qu'une première fois? Qui mettrait la table pour ainsi dire?

Mme SOPHIE THIBODEAU :

1395 Qui mettrait la table? Ça, c'est une bonne question. Moi, je vous dirais que je souhaiterais que la Chambre de commerce serait capable de le faire, serait en mesure de le faire. Ce serait, je pense au niveau du conseil d'administration, ce serait notre souhait. Mais
1400 présentement, n'ayant pas d'employés permanents, je ne pense pas qu'on serait en mesure de le faire. Je ne pense pas que ce serait réaliste.

LE PRÉSIDENT :

1405 Je ne vous ai pas visée nécessairement comme Chambre de commerce.

Mme SOPHIE THIBODEAU :

Non, non, mais je pense que c'est une réalité. Parce que nous autres, au niveau de la

Chambre de commerce ici, on a une problématique au niveau de l'emploi présentement.

1410

C'est sûr que le Centre local de développement, je pense, pourrait jouer un grand rôle pour rapatrier ces gens-là afin d'être assis à la même table et de voir à une solution au niveau du logement, faciliter la communication et probablement le démarrage d'un bon comité pour voir au logement, pour être sûr de s'assurer d'avoir du logement pour les nouvelles familles.

1415

LE PRÉSIDENT :

Je peux le voir : «États généraux à propos de logement et de développement du secteur domiciliaire à Fermont invités par» ou «convoqués par». Il s'agit maintenant que le milieu identifié, quitte à ce qu'on crée une instance, qu'il pourrait effectivement avoir ça comme charge pour deux, trois ans pour mettre tout le monde au travail pour répondre correctement à la chose.

1420

Je dis ça encore dans un esprit d'échange d'idées entre nous. Merci beaucoup.

1425

Mme SOPHIE THIBODEAU :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1430

Venez, Madame Deschênes, je vous invite à venir prendre la parole.

Mme JACINTHE DESCHÊNES :

1435

Je m'excuse, j'avais le goût d'intervenir.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

1440

Mme JACINTHE DESCHÊNES :

Je voulais vous dire que depuis environ un an et demi, on a créé un comité du logement, qui est un comité consultatif qui a été créé par... les gens qui font partie de ce comité-là sont les personnes qu'on a pensé qui étaient les personnes les plus aptes à justement faire avancer le dossier du logement.

1445

Donc, le comité est constitué de madame la mairesse, de monsieur Jimmy Morneau de la MRC, de madame Christine Lizotte qui est directrice générale à la Ville de Fermont. On a

1450 madame Mélanie Dumont aussi du Centre local de développement. On a madame Nadine
Lapierre du Centre de santé de l'Hématite. Et évidemment, moi aussi je suis sur le comité, je
représente Habitat de Fermont. On a aussi madame Gaétane Turgeon de la Maison d'aide et
d'hébergement.

1455 Donc, au début, quand on a identifié... comme je vous disais tantôt, depuis trois ans
environ que Habitat de Fermont s'aperçoit qu'on a beaucoup de demandes de logement pour
lesquelles on n'est pas en mesure de répondre. Et j'ai vu souvent, comme je vous disais tantôt
aussi, des familles qui se séparent, des gens qui sont obligés de quitter, de s'en aller avec leurs
enfants. Puis ce n'est pas évident non plus pour le père qui reste ici, ce n'est pas toujours facile
1460 de voir ses enfants partir aussi.

Donc, quand on a vu cette situation-là, on a mis en place ce comité-là, parce qu'on s'est
dit: «Juste Habitat de Fermont, le petit organisme Habitat de Fermont n'a pas beaucoup de pouvoir
politique, n'a pas beaucoup de ressources aussi parce que c'est un tout petit organisme.»

1465 Donc, en mettant en place ce comité de logement là, présentement on est en train de
concrétiser un projet qui, maintenant, est rendu à 30 logements. Donc, je pense que c'est un
premier pas, ça, pour éventuellement créer ce qu'on parlait tantôt peut-être et être en mesure de
mettre en place des programmes ou des solutions au problème de logement.

1470 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

1475 **Mme JACINTHE DESCHÊNES :**

Peut-être que le Comité de logement pourrait remplir ce rôle-là.

1480 **LE PRÉSIDENT :**

Absolument. Donc, vous avez déjà une instance...

Mme JACINTHE DESCHÊNES :

1485 Oui.

LE PRÉSIDENT :

... qui pourrait initier à la limite...

1490

Mme JACINTHE DESCHÊNES :

Exactement.

1495 **LE PRÉSIDENT :**

... le processus de convocation et de regroupement des...

1500

Mme JACINTHE DESCHÊNES :

Oui, même que le travail est débuté. Je peux dire ça comme ça.

LE PRÉSIDENT :

1505

Très bien, d'accord.

Mme JACINTHE DESCHÊNES :

Le travail est vraiment débuté là-dessus.

1510

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Donc, le milieu n'est pas dépourvu finalement des moyens organisationnels pour le faire.

1515

Mme JACINTHE DESCHÊNES :

Non, il n'est pas dépourvu, pas du tout.

1520

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

Mme JACINTHE DESCHÊNES :

1525

Il nous reste peut-être à nous asseoir avec Consolidated Thompson pour essayer de trouver des solutions en ce qui concerne le projet de résidences permanentes au Thompson.

LE PRÉSIDENT :

1530

Merci beaucoup, Madame Deschênes, merci.

J'invite comme dernier intervenant ce soir monsieur Yvon Gibeau, s'il vous plaît. Il s'agit de Castonguay.

1535 **M. YVON R. GIBEAU :**

Castonguay, oui. Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, les membres de l'équipe, alors moi je viens vous rencontrer ici comme une personne qui est très intéressée au projet, évidemment.

1540

Je travaille pour Castonguay, une entreprise spécialisée dans le forage et dynamitage depuis 1971. On a participé à beaucoup de travaux aussi dans la région. On a même fait les premiers essais préliminaires pour le lac Bloom v'la trois ans ou quatre ans, si je me souviens bien, pour des échantillons.

1545

Alors, notre intérêt dans le projet, c'est que pour extraire le minerai du sol, ça prend des trous qui doivent être forés, chargés d'explosif et ensuite de ça procéder au dynamitage. On est spécialisés là-dedans. Depuis qu'on a commencé ici en 1993, au Labrador, on a quand même une quinzaine d'employés. Alors, de ces quinze-là, il y en a au moins une dizaine qui sont locaux. Alors, c'est des gens qu dépensent de l'argent dans la communauté au Labrador.

1550

Malheureusement, on a déjà eu également des personnes de Fermont qu'on a engagées. Notre travail est souvent saisonnier. Alors, souvent ces personnes-là trouvaient du travail ailleurs. Mais quand même, on a toujours fait la part des choses et essayé d'avoir des gens du Québec également au Labrador. Puis on a un grand intérêt, dépendamment si on est assez chanceux d'avoir un mandat confié par Consolidated Thompson, les investissements sont en fonction des engagements vis-à-vis nous.

1555

Alors, c'est pour ça que je voulais intervenir. C'est très court.

1560

LE PRÉSIDENT :

Non, mais c'est bien.

1565

M. YVON R. GIBEAU :

Quand même, le projet, on a un grand intérêt.

LE PRÉSIDENT :

1570

C'est très bien. Et Castonguay était déjà impliquée, a une expérience de travail dans le domaine minier aussi?

M. YVON R. GIBEAU :

1575

Oui, oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

1580 Vous avez déjà...

M. YVON R. GIBEAU :

1585 On a fait beaucoup, beaucoup de travaux miniers. Notre indication, au départ, c'est les travaux préliminaires, comme les routes d'accès, les préparations de site pour les usines, concasseur, silo. Le développement de la mine avant que la mine rentre en production, il faut égaliser le terrain avec les équipements de forte capacité.

1590 Puis souvent, souvent on participe également à la production pour la mine. Souvent lorsqu'ils ont des problèmes avec leurs pièces d'équipements ou ils tombent en retard avec leur production, alors on participe. Autant ici qu'en Ontario. Au Labrador, dans le moment on a un mandat de la compagnie minière aussi pour les aider à récupérer les retards qu'ils ont pris dans leur production.

1595 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous avez des équipements de gros calibre dans la région.

M. YVON R. GIBEAU :

1600 Oui, oui, oui. On est prêts à partir.

LE PRÉSIDENT :

1605 D'accord, très bien. Alors, le message est lancé et j'imagine que le message est reçu aussi. Alors, merci beaucoup, Monsieur Gibeau.

M. YVON R. GIBEAU :

1610 Très bien, merci.

LE PRÉSIDENT :

1615 Votre contribution est appréciée.

Dernière intervention, monsieur Ducharme. Allez-y, vous voulez dire quelque chose? Alors, tout de suite après, je vous invite à venir.

Alors, monsieur Éric Cyr a une intervention qu'il aimerait faire. On va la recevoir.

1620

M. ÉRIC CYR :

Bonjour.

1625

LE PRÉSIDENT :

Oui, monsieur Cyr, bonsoir.

M. ÉRIC CYR :

1630

C'était pour faire quelques précisions concernant une question que j'avais précédemment lors de la dernière audience publique. D'abord, j'aimerais remercier tous les intervenants qui ont présenté des mémoires.

1635

Et moi-même, pour avoir grandi dans la région au Labrador et étant résidant de Fermont, je considère que c'est un projet très important pour la région. Et la grande majorité de tous les citoyens de Labrador City, Wabush et Fermont sont d'accord avec moi pour dire que ce projet-là vaut la peine d'aller de l'avant. Si vous faites une enquête sur le terrain, vous constaterez qu'il n'y a pas grand opposition à ce projet-là.

1640

Par contre, c'est plus les modalités. Parce que moi, j'avais posé une question à la commission à la dernière reprise lorsque vous vous êtes déplacés ici et puis, malheureusement, je n'ai toujours pas obtenu de réponse concrète à la question que j'avais posée. Je me suis renseigné moi-même, puisque je ne voyais pas la réponse sur le site Internet du BAPE. J'ai appelé au BAPE et on m'a informé qu'il n'y avait pas eu de réponse à l'heure actuelle. Alors, je me suis renseigné auprès du ministère des Transports du Québec.

1645

J'avais demandé à ajouter en tant qu'expertise au sujet de la question sur les infrastructures de transport, notamment la route 389, qui est l'autre dossier où tout le monde est d'accord dans la région pour dire que c'est un dossier très important et tout le monde... il n'y aura pas une grande opposition à une réfection de ce réseau routier, qui est national depuis deux ans. Vous ne trouverez dans la région aucune personne pour contester, pour dire le contraire, que ça ne mériterait pas des améliorations au seul lien routier de la région ici.

1650

Donc, je me suis renseigné auprès du ministère des Transports du Québec. Et puis à ce niveau-là, malheureusement j'aurais des reproches à adresser au BAPE, au Bureau des audiences publiques en environnement, puisque le ministère des Transports du Québec, en la personne de monsieur Jean-Louis Loranger qui, lui, est au bureau de monsieur Denis Jean, sous-ministre au ministère des Transports auquel je me suis adressé, m'a informé que bien que

1655

1660 vous avez écrit des correspondances... et ça, vous avez fait votre devoir en partie, et je suis très
content que vous ayez fait cette démarche, puisque c'est ce que je vous avais demandé en tant
qu'entité censée représenter les intérêts en environnement.

1665 J'ai une copie de la lettre ici. Monsieur Loranger m'a informé que malheureusement vous
n'avez pas donné de date d'audience, la date d'aujourd'hui. Donc, ils n'ont pas présenté de
réponse à la lettre que vous avez écrite concernant la question qui m'intéresse particulièrement sur
la route 389. Et il m'a mentionné également que le BAPE n'avait pas relancé le ministère des
Transports non plus à ce sujet-là.

1670 Donc, moi, je considère que c'est une question très importante, même une question
primordiale pour la région ici et que le projet du lac Bloom est intimement lié au développement du
seul lien routier du Nord-Est canadien, parce que c'est lui qui ouvre la voie à d'autres projets
importants. Parce qu'ici, c'est un boom économique qui se développe avec tous les projets
miniers, hydroélectriques, uranium et tout ça.

1675

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

1680 **M. ÉRIC CYR :**

1685 Donc, c'est ça à ce niveau-là. Je considère que les deux paliers de gouvernement ont
des responsabilités à ce niveau-là. Et on n'est pas vraiment dans un pays en développement ici,
là. Donc, le gouvernement devrait réinvestir, s'il vient puiser les ressources, il devrait réinvestir
dans les communautés auxquelles il vient demander des contributions des ressources naturelles.
Donc, c'est à niveau-là que je voulais vous adresser des doléances.

1690 Et puis le ministère des Transports du Québec m'a également informé que demain, le
BAPE aurait une réponse à ce niveau-là. Malheureusement, les citoyens qui se sont déplacés
aujourd'hui n'ont pas la réponse, ils ne pourront pas intervenir à cette question-là. Ça fait que je
demanderais une extension pour ceux qui désirent réagir au sujet de la question que j'avais posée
sur la route 389, le manque de fluidité et de sécurité sur le seul lien routier de la région.

1695 Et puis les intervenants du ministère des Transports du Québec semblaient mal informés
du dossier, puisqu'ils semblaient croire que la route était à partir de Fermont jusqu'aux frontières
du Labrador, ce qui n'est pas le cas. Le développement du projet minier se situe dans le secteur
de Fire Lake, donc dans le secteur plus problématique.

1700 Donc, ils sont encore en train de faire des études. Il faudrait peut-être les éclairer sur la
question. Malheureusement, ils ne sont pas très éclairés, ils ne semblent pas avoir de
connaissance du milieu géographique de la région ici.

LE PRÉSIDENT :

1705 Et ça, c'est la faute du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement?

M. ÉRIC CYR :

1710 Je ne dis pas que c'est la faute du Bureau d'audiences publiques, sauf qu'il n'y avait pas de date d'inscrite sur la lettre de réponse.

LE PRÉSIDENT :

1715 D'accord. Alors...

M. ÉRIC CYR :

Et vous savez comme moi que les politiciens étirent la sauce.

1720 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Vous allez remercier votre interlocuteur au ministère des Transports. Normalement, on ne donne pas par courtoisie des dates limites aux ministères quand on envoie des questions. Par courtoisie, on dit : «dans les meilleurs délais», etc., des formules comme ça.

1725 Deuxièmement, il n'y a aucune obligation, en termes des procédures qui régissent notre travail et des règles, qui impose par tous les moyens possibles de fournir des questions avant la deuxième partie de l'audience. On essaie d'avoir le plus d'informations et de renseignements possible, mais nous ne pouvons pas garantir nécessairement que tout le monde va avoir les réponses avant la deuxième partie de l'audience. Ça, c'est clair.

1730 La question a été envoyée. J'ai reçu un accusé de réception de la part du ministère des Transports que la demande a été acheminée au bureau du sous-ministre. Mais dire que, à défaut d'avoir précisé une date, ce n'est pas le problème du ministère mais c'est le problème du BAPE, je trouve ça un peu...

M. ÉRIC CYR :

1740 En fait, je rapporte les propos du ministère.

LE PRÉSIDENT :

Non, je comprends.

1745 **M. ÉRIC CYR :**

Si vous vous lancez la balle, c'est votre problème là. Moi, je rapporte...

1750 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Normalement, si vous allez regarder toutes les demandes d'information, elles sont toutes mises en ligne, il n'y a pas de date associée pour qu'on s'exécute et qu'on envoie les réponses.

1755 **M. ÉRIC CYR :**

Mais par courtoisie pour les citoyens, il serait peut-être apprécié quand même que les gens aient les informations au préalable avant de prendre des décisions importantes qui vont quand même influencer leur milieu, avoir le droit de répondre ou enfin de présenter certaines...

1760

LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez toujours le faire. Dès qu'on reçoit la réponse, elle est mise en ligne et elle est rendue accessible.

1765

M. ÉRIC CYR :

Les gens pourront quand même commenter ou apporter des...

1770 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, bien sûr. Oui, bien sûr. Aujourd'hui, ça va terminer la phase audience et la commission est en mode d'analyse et d'enquête jusqu'à la fin de son mandat. Et toute information pertinente au projet reçue sera évidemment analysée et intégrée dans le reste de l'information, et on tiendra compte de ça. Alors, vos doléances sont bien reçues.

1775

M. ÉRIC CYR :

Parfait. En fait, c'est bien, si tout le monde font leur devoir, c'est excellent.

1780

LE PRÉSIDENT :

C'est ce qu'on essaie.

1785 **M. ÉRIC CYR :**

Ce n'est pas des reproches personnels. Je rapportais les propos de quelqu'un du ministère des Transports du Québec, du bureau du sous-ministre du ministère des Transports du Québec, qui m'a transmis ça aujourd'hui puisque je n'avais pas eu de réponse.

1790

LE PRÉSIDENT :

Alors, la prochaine fois, si on a des choses concernant votre interlocuteur au ministère, on va s'assurer qu'on va mettre une date...

1795

M. ÉRIC CYR :

Parfait, oui, c'est ça.

1800

LE PRÉSIDENT :

... pour qu'ils puissent le faire correctement et à temps.

M. ÉRIC CYR :

1805

Parce que souvent, les politiciens, il faut spécifier quand même.

LE PRÉSIDENT :

1810

D'accord.

M. ÉRIC CYR :

Je vous remercie beaucoup. C'est tout ce que j'avais à dire.

1815

LE PRÉSIDENT :

Je vous en prie.

1820

M. ÉRIC CYR :

Je vous souhaite une bonne fin de soirée. Au revoir.

LE PRÉSIDENT :

1825

Merci beaucoup, Monsieur Cyr.

Alors, monsieur Ducharme, approchez-vous.

1830 **M. NORMAND DUCHARME :**

C'est juste parce que cet après-midi, j'ai consulté sur le site Web le site du BAPE et je constatais que, suite aux audiences de Schefferville, il y avait eu le dépôt de la MRC de Caniapiscau.

1835

Je me posais la question : ce soir, peut-il en faire une présentation pour les gens de la place? Parce qu'il me semble que ce serait intéressant pour la population de Fermont qu'il puisse en faire une présentation. Et monsieur Morneau, étant présent, étant le directeur général, il m'a dit: «Avec grand plaisir il me fera d'en faire une présentation.»

1840

LE PRÉSIDENT :

Ce soir?

1845 **M. NORMAND DUCHARME :**

Oui. Est-ce possible? Parce que comme ça couvre Schefferville et Fermont, ce que j'ai cru comprendre, alors comme Schefferville était le premier endroit, alors il a été rendu public sur le site Web...

1850

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1855 **M. NORMAND DUCHARME :**

... mais il n'y en a pas de présentation.

LE PRÉSIDENT :

1860

Monsieur Germain, allez-y.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

1865 Si je comprends, ça, c'est un mémoire déposé, non présenté.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

1870

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

De la MRC.

1875 **M. NORMAND DUCHARME :**

De Caniapiscau.

1880 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Mais non présenté.

M. NORMAND DUCHARME :

1885 Mais monsieur Morneau...

LE PRÉSIDENT :

Est avec nous ce soir.

1890

M. NORMAND DUCHARME :

... accepterait de le présenter. Je trouverais ça important et intéressant qu'il le présente.

1895 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, écoutez, comme monsieur Morneau est ici et le sujet est pertinent...

M. NORMAND DUCHARME :

1900

Alors, vous acceptez?

LE PRÉSIDENT :

1905 Oui. On va accorder quinze minutes à monsieur Morneau pour faire la présentation, maximum.

M. NORMAND DUCHARME :

1910 Excellent, merci.

LE PRÉSIDENT :

1915 Ça, c'est une première, c'est intéressant, un mémoire déjà déposé, déjà mis en ligne à un endroit, mais qui fera l'objet d'une prestation orale à un autre endroit. Monsieur Morneau, on vous écoute, c'est bien.

M. JIMMY MORNEAU :

1920 Alors, merci pour vos quatorze minutes quarante-cinq secondes, puisque vous avez pris quinze secondes.

LE PRÉSIDENT :

1925 Je vous en donne seize.

M. JIMMY MORNEAU :

1930 Comme vous comprendrez, la MRC ne s'était pas vraiment préparée à faire cette présentation. Par contre, ça nous fait un grand plaisir.

1935 La MRC a maintenant 25 ans d'existence cette année. On sait que, initialement formé de trois municipalités, notre vaste territoire ne regroupe maintenant que deux, soit Fermont et Schefferville, depuis la fermeture de la Ville de Gagnon qui a été fermée en 1985.

1940 Nos intérêts dans le projet du lac Bloom. Il est certain que les villes de la MRC de Caniapiscau étant créées suite à l'exploitation des différents gisements miniers, parmi celles-ci, comme on le sait, la Ville de Gagnon maintenant fermée, démolie, c'est peu dire que notre économie et la vie de notre région dépendent de cette industrie. La MRC a implanté à même son schéma d'aménagement des moyens pour favoriser l'exploration et l'exploitation minière sur son territoire.

1945 On sait que le schéma d'aménagement de la MRC de Caniapiscau et de toute MRC est le document essentiel de son existence. Or, donc, à même ses orientations, la MRC de Caniapiscau a toujours, toujours, depuis sa création, fixé des objectifs et des orientations pour se donner des moyens susceptibles d'assurer la cohérence et l'équilibre de l'utilisation du sol au profit du mieux-être social et économique de notre communauté.

1950 La MRC accorde une grande importance à son schéma pour l'exploration de l'ensemble de ses ressources, et ce, dans le but de consolider les industries en place et de diversifier sa base économique.

La MRC, à même toujours son schéma d'aménagement, a ainsi établi des affectations

1955 au sol. L'objectif de l'affectation au sol, en autorisant majoritairement à même son territoire l'usage minier, est de démontrer l'importance de cette activité sur l'essor économique de notre région.

1960 Le projet du lac Bloom, vous comprendrez, correspond exactement aux projets souhaitables et à nos désirs des dernières années, ce qui nous laisse présager que nos efforts pour développer la région vont porter fruits et susciter chez la population et les instances un grand intérêt.

1965 Le schéma d'aménagement de la MRC de Caniapiscau, qui est le document le plus important de la MRC, vous le conviendrez, a toujours fait foi du développement minier, l'a toujours encouragé et va toujours l'encourager.

1970 Au niveau économique, l'arrivée d'une nouvelle entreprise d'envergure, ayant des infrastructures et rapportant ainsi de nouvelles taxes municipales, devient importante pour une région dont la source de revenus provient essentiellement d'un seul employeur majoritaire.

À long terme, ce projet est d'autant plus intéressant puisque sa durée de vie est de 34 ans. Un aspect très sécurisant pour la population et les générations futures, puisque cela signifie une certaine garantie d'emploi dans la région pour les années à venir.

1975 On a parlé beaucoup de préoccupations. Je vais sortir de mon mémoire un petit peu. La préoccupation principale qu'on a soulevée à travers les différents mémoires ce soir était la problématique de logement. Je peux vous dire aujourd'hui que je suis directeur général de la MRC de Caniapiscau, je suis ici dans ces fonctions. Je suis aussi aménagiste pour la MRC de Caniapiscau, pour connaître son schéma d'aménagement et l'avoir confectionné en partie.

1980 J'agis aussi comme directeur de l'Urbanisme de la Ville de Fermont. Je peux vous dire que les infrastructures de la Ville de Fermont, oui, peuvent accueillir un nouveau développement résidentiel. On a des terrains qui sont adjacents au noyau urbain de façon... écoutez, c'est un avantage très précis.

1985 La Ville de Fermont a été construite dans le but d'une confection d'une industrie minière qui est Québec-Cartier. Or, donc, le noyau urbain est très petit et la grande superficie de terrain disponible autour du noyau urbain est très grande.

1990 Or, donc, les infrastructures, si elles ne sont pas prêtes au niveau de l'eau potable ou tout simplement des eaux usées, ce que je doute, parce que je suis convaincu que la Ville de Fermont sera prête, il n'en va pas moins que le développement résidentiel est toujours possible par l'intermédiaire d'installations septiques conformes et de puits artésiens. On a la superficie et le sol qui peuvent l'accueillir sans problème à très court terme. Or, donc, c'est un facilitant à

1995

vous faire connaître ce soir, j'en suis convaincu.

2000 Pour revenir à notre mémoire, écoutez, la présence de nouveaux résidants à Fermont, c'est certain qu'elle va nécessiter de nouvelles constructions. Mais avec la création de certaines d'emplois, il ne reste pas moins qu'une problématique à régler. La route 389 est toujours une problématique. Le seul réseau routier qui relie les villes du Nord et de Baie-Comeau sera de plus en plus emprunté et devient alors une source de grande préoccupation.

2005 Il va de soi que la source de préoccupation n'est pas celle de Thompson Consolidated, mais plutôt de nos instances politiques, municipal, provincial, interprovincial et fédéral.

2010 Or, donc, en se souciant de tous ces risques d'accidents, ils seront vraiment accrus puisque beaucoup plus qu'utilisés, autant par les citoyens que par le camionnage qui va être dû à l'augmentation de nos besoins locaux. Alors, la route 389 devra devenir une priorité pour toutes ces instances concernées.

2015 On sait que la MRC de Caniapiscau abrite deux réserves autochtones sur son territoire, plus particulièrement situées à proximité de la Ville de Schefferville. Il n'en demeure pas moins que le partage du territoire entre Autochtones et Blancs est chose courante, non sans soulever quelques problématiques et controverses.

2020 L'exemple flagrant est la Ville de Schefferville avec ses mêmes réserves autochtones, elle a réussi majoritairement à maintenir des relations adéquates et saines. La fourniture de services par la Ville de Schefferville ou encore l'échange de services entre ville et communautés s'effectue dans le respect de toutes les parties.

Bref, si nous avons des valeurs parfois différentes, nous sommes grandement capables de partager notre territoire harmonieusement avec les communautés autochtones.

2025 Les recommandations et commentaires de la MRC de Caniapiscau en rapport avec le projet du lac Bloom. Alors, bien sûr, la MRC de Caniapiscau a les mêmes recommandations et commentaires des autres mémoires en majorité. On souhaite que les employés de Thompson Consolidated deviennent des employés permanents de Fermont, et ce, afin de pouvoir développer un grand sentiment d'appartenance envers la ville, ce que les gens de Fermont trouvent une priorité.

2030 Je peux en parler, étant résidant depuis pratiquement neuf ans. La Ville de Fermont m'a accueilli les bras ouverts, et aujourd'hui j'y reste et j'aimerais y rester aussi.

2035 Alors, Thompson Consolidated devra aussi envisager de construire des habitations permanentes pour ses travailleurs. On le souhaite. On a les moyens pour y arriver et, sans contredit, on a aussi la contribution du milieu et le grand espace pour construire ces habitations.

2040 D'ailleurs, les démarches ont déjà été entreprises, comme on vous l'a mentionné plus tôt.
Et ça fait quand même deux ans qu'on se prépare à un éventuel développement. Il reste des choses à se concrétiser, il reste des solutions à envisager, mais le développement peut se faire quand même assez rapidement pour rendre le projet possible.

2045 La MRC de Caniapiscau désire que la venue d'une nouvelle mine à Fermont soit reconnue relativement à l'achalandage accru de la route 389, comme je vous l'ai mentionné plus tôt.

2050 Alors, la MRC désire aussi que toutes les parties impliquées dans le projet du lac Bloom, que ce soit les Blancs, les Autochtones, les instances municipales, fédérales, provinciales, maintiennent d'excellentes relations et s'entendent sainement dans le respect de tous afin que se concrétise le projet d'exploitation d'une mine de fer dans notre région, et ce, de façon rentable pour Consolidated Thompson, et de manière agréable et saine pour les autres parties.

2055 Bref, il est important pour la MRC de Caniapiscau que les installations administratives, infrastructures, logements des employés se situent dans la Ville de Fermont.

2060 Alors, en conclusion, la MRC de Caniapiscau est réellement heureuse de voir les objectifs et les orientations inscrits à son schéma d'aménagement se concrétiser enfin. La venue d'une nouvelle mine sur le territoire de la Ville de Fermont est un élément majeur pour l'économie de notre région. Autant au niveau des retombées économiques qu'au niveau communautaire, ce projet réanimera une ville quelques fois dépourvue de moyens pour intervenir sur son territoire.

2065 Il est aussi important de bien comprendre que le territoire ne devrait pas être un enjeu économique, mais plutôt un enjeu de partage. C'est pourquoi nous demandons au BAPE d'inciter le gouvernement du Québec à prendre position dans ce dossier et d'enfin donner le coup d'envoi officiel à ce projet d'envergure pour notre région.

En terminant, la MRC de Caniapiscau vous confirme son soutien et son désir d'accueillir un nouveau partenaire, qui est Consolidated Thompson, dans sa région.

2070 Alors, quatorze minutes trente secondes, vous avez du temps pour me poser des questions.

LE PRÉSIDENT :

2075 Vous n'avez même pas épuisé votre quatorze minutes quarante-cinq secondes. Merci beaucoup, Monsieur Morneau, très apprécié.

Monsieur Germain, ça va?

2080 Vous avez parlé de la capacité de la ville de répondre correctement à la charge supplémentaire que représenterait le projet. Y a-t-il des zones quelconques où ce jugement positif favorable peut-être mériterait d'être... quelle partie de l'ensemble des services que la ville offre serait le plus mise en défi pour ainsi dire, sans nécessairement dire que vous ne pouvez pas répondre correctement à la demande?

2085

M. JIMMY MORNEAU :

2090 Écoutez, la ville a été créée à l'origine pour accueillir une population de 5 000 personnes. On a les infrastructures sportives, récréatives, les écoles, centre de santé adéquat et plusieurs services de loisirs qui répondraient éventuellement à l'arrivée de nouveaux arrivants à Fermont.

2095 Au niveau des infrastructures publiques, on parle d'aqueduc et d'égouts, la Ville vous a confirmé qu'ils avaient pris les moyens afin d'enrayer toute problématique à cet effet. Et j'en suis convaincu, ce sera fait. Qui plus est, à court terme, il y a toujours des possibilités de développement possible avec des grandeurs de terrain appréciables, un sol qui le permet aussi, en rapport à la capacité d'accueil d'installations septiques et de puits artésiens.

2100 On sait que dernièrement, il y a une compagnie, qui s'appelle Premier Tech de Rivière-du-Loup, qui a élaboré et fait des tests sur un système d'épuration, un système d'évacuation et de traitement des eaux usées, qui se nomme Ecoflo, qui élimine à 90 % et plus le phosphore dans le sol.

2105 Or, donc, quand on parle des algues bleues, qui ne touchent pas l'eau potable à Fermont, ça va de soi, je pense que le BAPE l'a bien compris, je pense que ce n'est quand même pas négligeable dans un développement résidentiel. Sans en faire la promotion, bien sûr, je pense qu'il y a des avenues possibles au niveau développement résidentiel. Et au niveau urbanisme, ça ne cause aucun problème.

LE PRÉSIDENT :

2110

Parfait. Alors, nous sommes très contents que le mémoire mis en ligne sans présentation ait eu sa présentation finalement. Alors, je vous remercie et je remercie monsieur Ducharme de l'avoir apporté à notre attention.

2115

M. JIMMY MORNEAU :

Il a été rendu public, Monsieur le Président, dans le cadre de la séance de Schefferville...

LE PRÉSIDENT :

2120

Oui, justement.

M. JIMMY MORNEAU :

2125

... étant donné que la MRC de Caniapiscau représente autant la Ville de Schefferville que la Ville de Fermont. Alors, c'était dans ce respect.

LE PRÉSIDENT :

2130

C'est parfait. Merci beaucoup, Monsieur Morneau, très apprécié.

Alors, n'ayant plus de présentation inscrite et, à part mon collègue monsieur Germain, il n'y a pas de rectifications des faits qui sont demandées, alors ça clôt la troisième séance de la deuxième partie de l'audience publique de la commission du BAPE concernant le projet de mine de fer lac Bloom et, par le fait même, la phase de l'audience publique.

2135

Comme je viens de vous le dire, la commission continue son travail, son travail en mode analyse, enquête au besoin, jusqu'à la fin.

2140

Nous sommes tenus de soumettre notre rapport à madame la ministre au plus tard le 20 décembre. Vous savez également que le projet fait l'objet simultanément d'un autre processus d'analyse mené par l'équipe technique du ministère du Développement durable, Environnement et Parcs.

2145

Alors, la ministre aura l'avantage de ces deux modes d'éclairage à propos du projet. Et en fonction de ses conclusions, elle fera les recommandations qui se justifieraient pour elle au Conseil des ministres, lequel prendra la décision finale à propos de la réalisation du projet et dans quelles conditions.

2150

Alors, voilà, il me reste à vous remercier de votre intérêt et du temps que vous avez mis à nous écouter, à contribuer à nos travaux et à éclairer aussi la situation par rapport à la réalité régionale pour notre analyse. C'est très apprécié et évidemment on tiendra compte de tout ça dans nos analyses. Et il me reste à remercier monsieur Grenier, monsieur Filteau et madame Maisonneuve pour leur contribution à nos travaux également.

2155

Alors, cela met un terme à nos échanges et il vous reste d'attendre la publication du rapport. Madame la ministre aura jusqu'à 60 jours pour rendre public le rapport à partir de la date de sa réception, donc au plus tard le 20 décembre. Donc, au plus tard fin février, le rapport sera rendu public. Voilà.

2160

Alors, je vous remercie encore et la séance est levée.

2165 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office
que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes
sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

2170

LISE MAISONNEUVE, s.o.